LES FRAUDES DE LAPRAIRIE

Corruption et intimidation honteuse !

Un ministre dans une chambre à coucher

Fuite d'Aimé Bourassa

Témoignage accusateur du curé de Laprairie

La cause d'élection contestée Brisson contre Goyette, et l'honorable James McShane et Aimé Bourassa, mis en cause, a été appelée, hier matin, devant l'honorable juge Loranger.

L'honorable M. McShane étant appelé, ne comparaît pas, mais déclare, par la bouche de son avocat, M. Kerr, C. R., qu'il n'est pas coupable des accusations portées contre lui par le requérant.

M. Geoffrion représente le mis en cause Aimé Bourassa, qui a produit le plaidoyer suivant :

" Le mis en cause Aimé Bourassa, sous réserve de ses plaidoyers préliminaires et se réservant de se prévaloir du défaut de juridiction et du manque de conclusions par lui invoqués, ainsi que de ses autres moyens pour réponse à cette requête, dit :

" Que c'est sans droit qu'il est assigné à comparaître pour répondre à cette requête ; qu'il n'existe aucune preuve des allégués de la dite requête, qui sont faux et mal fondés ; que la preuve faite par le mis en cause l'a été avec la protection de la cour et ne peut être invoquée contre le mis en cause.

" Pourquoi le mis en cause conclut au renvoi de la dite requête et sommations avec dépens.

" Et le mis en cause Aimé Bourassa, pour autre réponse à la dite requête, dit :

" Que par sommation émanée de la cour de Police, présidée par les magistrats de police pour la dite cour, le ou vers le 1er août dernier, le mis en cause a été appelé à répondre aux dites mêmes accusations, qui font la base des présentes procédures.

" Qu'après contestation et enquête de part et d'autre, le mis en cause a été acquitté, ainsi que le tout appert plus amplement aux pièces du record produites avec les présentes pour en faire partie.

" Qu'en outre, par action émanée de la cour Supérieure à Montréal, le mis en cause a été poursuivi à raison des mêmes accusations que celles relatées en la présente requête et que la dite cause est encore pendante, ainsi qu'il appert plus amplement aux pièces de record produites avec les présentes pour en faire partie.

" Pourquoi le mis en cause conclut au renvoi de la dite requête avec dépens.

" Montréal, 26 janvier 1888.

" PRÉFONTAINE & LAFONTAINE,

" Avocats du mis en cause."

L'honorable M. Lacoste, C. R., M. Pagnuelo, C. R., et M. Bisaillon C. R., représentent le requérant.

Quant au premier plaidoyer du mis en cause Aimé Bourassa, dit M. Bisaillon, il n'y a pas de certificat de la cour constatant qu'elle a accordé sa protection au dit mis en cause. Y en eût-il que cela n'empêcherait pas l'émanation d'une sommation contre lui. Le mis en cause allègue en outre qu'il a déjà été poursuivi pour la même offense : oui, mais en vertu du droit commun, non de l'acte électoral. Il est encore vrai qu'une action a déjà été prise contre le mis en cause en cour Supérieure, en rapport avec l'élection, mais pas pour la même cause d'action. Dans cette cause de la cour Supérieure, où l'on a lieu de croire qu'il y a eu collusion entre les parties, M. Bourassa est accusé d'avoir donné de l'argent à Emond pour le faire voter en faveur de M. Goyette, tandis qu'en cette cause on l'accuse d'avoir donné de l'argent au dit Emond pour l'induire à ne pas voter.

M. Bisaillon déclare que le requérant est prêt à procéder dans l'affaire McShane.

Le premier témoin appelé est M. Aimé Bourassa. Il est absent.

L'honorable M. LACOSTE dit que le témoin a reçu l'ordre du juge de comparaître ce jour, avec les autres témoins assignés pour la semaine dernière. Néanmoins le requérant a voulu l'assigner de nouveau, mais il est introuvable et le requérant a lieu de croire qu'il a quitté la province pour éviter de rendre témoignage en cette cause. Il demande une règle *nisi* contre le témoin.

La cour accorde la règle.

M. GEOFFRION fait alors observer que le requérant ne saurait procéder davantage. Il n'est pas juste, dit-il, que nous soyons appelés à transquestionner des témoins sans articulations de faits et sans avoir pris connaissance de la preuve déjà faite. Je m'oppose à ce qu'on interroge d'autres témoins avant que le défendeur puisse transquestionner le témoin dénonciateur en cette cause. Ce témoin, Aimé Bourassa, n'est pas ici. Des transquestions détruiraient peut être l'accusation qui repose sur son seul témoignage.

L'honorable juge Loranger dit que toute la question est de savoir si la preuve au dossier doit servir ou si l'on doit recommencer à faire un procès distinct. Ce point doit d'abord être établi. C'est à M. Geoffrion de me dire, ensuite, pourquoi le requérant devra commencer par un témoin plutôt que par un autre.

Qu'on nous montre d'abord, continue M. Geoffrion, la figure de cet homme sur le témoignage duquel repose toute cette poursuite, qui est peut-être une persécution. Qu'on amène ici M. Aimé Bourassa ! C'est peut-être le complice des accusateurs. (Rires). Pourquoi n'est-il pas ici ?

Le juge dit qu'il y a preuve tellement forte, au dossier de la contestation, contre le mis en cause McShane, que si ce dernier n'avait pas comparu, il aurait pu, sur ce seul témoignage être condamné à la pénalité légale. Mais, le mis en cause ayant comparu, cette preuve est-elle assez certaine pour que la partie accusée soit dispensée de faire une nouvelle preuve. Cette preuve est-elle à refaire ou à compléter ? Cette question est nouvelle. La cour de Révision semble avoir déjà décidé que l'on est obligé de recommencer la preuve contre lui. Je suis porté à partager le même avis. Mais on n'est pas obligé de commencer par un témoin plutôt que par un autre. Plus tard viendra la question de savoir si M. McShane pourra être condamné sans le témoignage du témoin Aimé Bourassa. Dans le cas du mis en cause, Aimé Bourassa, la question de savoir s'il y a preuve au dossier contre lui sera peut-être soulevée. Pour le moment, nous ne procédons que dans la cause McShane.

Les témoins suivants sont alors interrogés par M. Bisaillon :

DAMASE EMOND, charretier, du village de Laprairie.—Je sais qu'une élection a eu lieu à Laprairie, en juillet dernier. C'était une élection pour la législature locale. La votation a eu lieu le 30. Les candidats étaient M. Dr Brisson et M. Odilon Goyette. J'étais électeur. Je pense que mon nom était sur la liste. Je ne sais ni lire ni écrire Je ne connais pas d'autre Damase Emond que moi à Laprairie. C'est mon nom qui est écrit sur la liste électorale du village de Laprairie. Je me suis présenté pour voter, le jour de la votation, au poll No 2 du village.

Q.—Vous a-t-on laissé voter ?

Le témoin demande la protection de la cour qui lui est accordée.

R.—Non, on a refusé de me laisser voter, parce que j'ai déclaré que j'avais reçu $10 pour ne point voter. Voici dans quelles circonstances :

Le jour de la votation, vers huit heures du matin, un étranger, que je ne connaissais pas, est venu chez moi. Je revenais de la commune. Je l'avais vu d'abord chez M. Edouard Lamarre, sur la rue, à la porte. Il m'a accompagné jusque chez moi, sans me parler de rien. Une voiture nous suivait. Je ne sais qui était dedans. Le monsieur étranger est entré chez moi ; la voiture était arrêtée à quelque distance de chez moi. L'étranger, M. McShane, m'a dit :

—Vous allez voter sans doute ?

—Oui, répondis-je, comme à l'ordinaire.

—Pour M. Goyette ? reprit-il.

—Non.

—Si l'on vous donnait quelque chose, voteriez-vous avec nous ?

—Non.

—Cinq piastres ?

—Non.

—Dix piastres ?

—Non, répétai-je, arrangez-vous avec ma vieille.

Je me suis trouvé pas mal achalé de tout cela. C'est pourquoi je l'ai renvoyé à ma femme. Ce monsieur avait l'accent un peu anglais, mais il y a tant de Canadiens qui ont cet accent.

L'honorable M. McShane est alors appelé pour que le témoin puisse l'identifier, mais l'honorable M. McShane est absent.

M. Pagnuelo demande qu'ordre soit donné à M. McShane de comparaître. La cour permet qu'il soit assigné.

Quant à la conversation que le monsieur étranger a eue avec ma femme, voici. Il lui a dit : Voulez-vous madame ? Voulez-vous madame ?

—Est-il possible de se faire achaler comme cela, dit ma femme, je ne le comprends pas ! Ennuyé de tout cela je dis alors. Bonjour ! Moi je le prends, et je vais arranger ça tout de suite.

A ce moment M. McShane s'élança dans la chambre à coucher.

Regarde moi donc cet effronté, dit ma femme, il est bien entré dans la chambre à coucher.

Il sortit aussitôt, et s'en alla vers la voiture qui était à la porte, et où j'ai vu François Houle et Moïse Laplante. Je ne m'en suis plus occupé. J'étais trop de mauvaise humeur.

Un moment après, M. Aimé Bourassa est entré chez moi. Je ne sais pas s'il venait de la voiture. En entrant, il m'a donné le bonjour. Je lui ai offert un verre. Je l'ai traité dans ma chambre à coucher. Comme nous allions boire :

—Vous allez voter M. Emond, dit-il ?

—Oui, répondis-je.

—Pour M. Goyette ?

—Non. Vous me donneriez $100 je ne voterais pas pour lui.

Il prit son verre puis me dit au revoir. En prenant la main, il me dit : prends ça et ne vote pas. C'était deux billets de cinq piastres.

Dès qu'il fut parti : Vite, dis-je à ma femme, que j'aille déclarer cela au comité.

Je suis allé au comité. J'ai vu le Dr Brisson et je lui ai dit que j'avais reçu $10. Il me dit, là dessus, de voir l'avocat M. Bisaillon, et M. le curé. J'ai déposé l'argent chez M. Bourgeault, curé de Laprairie, en prenant un reçu et le numéro des billets.

J'ignore le nom de l'étranger.

Transquestionné par M. Geoffrion. Je me suis présenté pour voter vers dix heures. Je n'étais pas engagé comme charretier ce jour-là. L'étranger n'a pas voulu m'engager comme charretier ; il ne m'a pas parlé de cela ; du moins, je ne m'en souviens pas. Je ne me rappelle pas avoir donné ce jour-là une déposition pour faire arrêter M. Bourassa. Si je l'avais fait, je m'en souviendrais. Plus tard je suis venu à la cour de police, j'ai donné ma déposition en rapport avec cette affaire. Dans cette circonstance, on m'a fait relater les mêmes faits qu'aujourd'hui.

Ré-examiné.—Je jure que les billets que j'ai remis à M. le curé de Laprairie sont les mêmes que ceux que j'ai reçus de M. Bourassa.

Madame DAMASE EMOND.—Je me rappelle le matin de la votation, à l'élection de juillet dernier. Il est venu un étranger chez nous, vers huit heures. Je ne l'ai pas vu entrer. J'étais à faire ma prière dans ma chambre à coucher. Je suis sortie à l'appel de mon mari, qui se trouvait dans la cuisine avec l'étranger.

—Voulez-vous, madame ? voulez-vous, madame, me dit l'étranger, en me voyant.

—J'ai dit, moi, je vous comprends pas.

" Si ma vieille veut, c'est bon." Voilà tout ce que j'ai entendu dire à mon mari.

L'étranger a ensuite demandé à mon mari s'il voulait $5.

Mon mari a dit : Non.

—Voulez-vous $10 ! a-t-il ajouté.

Mon mari a alors dit, en se tournant vers moi : Je les prends, et je vais arranger ça tout de suite.

L'étranger a alors passé dans ma chambre à coucher, comme un effronté.

—J'ai dit : regarde donc cet effronté qui entre dans ma chambre à coucher.

—Eh ! bien, dit mon mari, il en sortira.

L'étranger est sorti aussitôt, et en sortant, il a passé la porte.

M. Aimé Bourassa est entré presque tout de suite. Il a passé dans la chambre à coucher. Mon mari était avec lui. Je n'ai pas entendu ce qui s'est dit dans la chambre entre eux. Quand ils sont sortis M. Bourassa a dit à mon mari :

—Es-tu pour nous autres ?

—Tu me donnerais $100, a dit mon mari, je ne serais pas pour vous autres. M. Bourassa est alors sorti. Aussitôt, mon mari m'a dit, en me montrant l'argent qu'il venait de recevoir, qu'il avait reçu dix piastres pour ne pas voter et qu'il allait le déclarer au comité. Il est parti peu de temps après.

L'étranger avait l'air anglais.

FRANÇOIS HOULE, charretier, au village de Laprairie. — J'étais employé comme charretier, le jour de la votation. J'ai conduit M. Aimé Bourassa et McShane, le matin de la votation. J'ai arrêté ma voiture non loin de chez M. Emond. J'ai vu M. McShane y entrer. Puis je l'ai vu revenir parler à M. Aimé Bourassa, qui est entré à son tour chez Damase Emond. Ils parlaient anglais et je n'ai pas compris ce qu'ils disaient. Ils se parlaient toujours en anglais.

C'est moi qui conduisait M. McShane et M. Aimé Bourassa quand ils sont allés voir les employés du chemin de fer. M. McShane m'a demandé où était M. Laplante. Moi je suis resté au dépôt. J'étais présent à la conversation entre M. McShane et M. Laplante, mais je n'ai pas remarqué ce qu'ils ont dit. Je sais seulement ce que M. McShane a dit :

Je suis ministre des Travaux Publics. Vous feriez mieux de voter pour M. Goyette. En votant contre M. Goyette vous votez contre le Grand-Tronc. Nous sommes allés aussi chez M. Edouard Lamarre. M. McShane lui a dit : " Allez-vous voter pour M. Goyette ?" Lamarre a dit : oui. C'est tout ce dont j'ai eu connaissance. M. Aimé Bourassa n'a rien dit, ni rien offert, devant moi. Nous sommes allés au chemin de fer avant d'aller chez Damase Emond. Nous sommes ensuite a..es aux Prairies. Nous sommes arrêtés dans le champ chez nous voir Alphonse Foucrault et Léon Dupuis qui travaillaient. Ils sont partis tous les deux. Je trouvais le temps long. Je suis allé les trouver et leur dire que c'était inutile, qu'ils ne gagneraient rien avec ces gens-là. Aimé Bourassa voulait faire aller voter Léon Dupuis, qui répondait qu'il avait de l'ouvrage et ne voulait pas aller voter.

Aimé Bourassa dit qu'il allait lui payer sa journée et lui offrit une piastre que Dupuis refusa. Aimé Bourassa la lui mit dans sa poche de veste, mais Dupuis la lui remit.

M. McShane m'a demandé en français si ces deux travailleurs avaient droit de vote, j'ai répondu oui, mais que c'était inutile que je les avais cabalés et qu'ils étaient opposés à M. Goyette.

MOISE LAPLANTE, employé du Grand Tronc. Je suis chef de la section du chemin de fer à Laprairie. J'ai sous mon contrôle un certain nombre d'hommes et j'en avais, lors de l'élection, entre autres, MM. Carmel, Edouard Lamarre et Napoléon Ouimet.

Le jour de la votation, M. McShane est venu me trouver avec Aimé Bourassa et François Houle, le matin. Il m'a demandé si je voulais voter pour M. Goyette. Il m'a dit qui il était, qu'il avait été envoyé par la compagnie du Grand Tronc pour me demander de voter pour M. Goyette. Nous recevons nos ordres du Grand Tronc. Je lui ai dit que je n'étais pas encore décidé de voter pour M. Goyette.

Il m'a demandé d'aller avec lui chez Edouard Lamarre qui était malade. Avant cela il avait parlé aux hommes qui travaillaient sur la ligne, leur demandant de voter pour M. Goyette. Comme ils répondaient non, il les a priés de ne pas voter du tout, disant que le Grand Tronc était en faveur de M. Goyette.

M. McShane a demandé à E. Lamarre s'il allait voter pour M. Goyette, et Lamarre a promis de le faire. M. McShane m'a demandé alors, si sa journée était payée. Je répondis que la compagnie ne payait pas le temps des malades. Il a dit alors qu'il verrait la compagnie pour lui faire payer son temps.

Nous sommes allés aussi chez Damase Emond. M. McShane est d'abord entré, puis il est sorti, et a dit à Aimé Bourassa d'entrer, que M. Emond avait affaire à lui. Aimé Bourassa est entré. Je n'ai pas vu M. McSha.. remettre d'argent à M. Bourassa.

M. l'abbé BOURGEAULT, curé de Laprairie, dit que M. Damase Emond est venu déposer entre ses mains deux billets de cinq piastres. Le témoin identifie le reçu donné par lui sur réception de la dite somme.

NAPOLÉON OUIMET, journalier, de Laprairie.—J'étais électeur à l'élection en question. J'ai voté au poll No 2 du village de Laprairie. Le jour de la votation, M. McShane et M. Aimé Bourassa sont venus me voir sur la ligne. M. McShane m'a demandé si j'allais voter pour M. Goyette. Je lui ai dit que non.

—Ne sais-tu pas, me dit-il, ce que nous avons fait pour le Grand Tronc ?

—Ce que vous pouvez avoir fait pour le Grand Tronc, lui dis-je, ne me regarde pas.

—Tu veux donc dire que tu te soucies peu du Grand Tronc ?

—Ne rallongez pas, lui dis-je, je n'ai pas dit ça.

—Vous courez risque de perdre votre place, si vous votez contre M. Goyette, dit alors M. McShane.

—J'en trouverai d'autre, répliquai-je.

Alors, il a pris son crayon et a écrit quelque chose, je ne sais quoi.

Nous étions là ensemble, M. Arsène Carmel, Joseph Emond. Il s'adressait à nous tous.

Carmel lui a promis qu'il ne voterait pas.

ALPHONSE FOUCRAULT, charretier, de Laprairie. Le jour de la votation, j'étais avec Léon Dupuis, dans le champ de M. Joseph Robert, quand M. A. Bourassa et un étranger sont venus nous trouver. L'étranger a demandé à Dupuis s'il allait voter. Il lui a répété la question plusieurs fois car Dupuis est sourd. Dupuis a dit qu'il votait pour le Dr Brisson. L'étranger a dit : Je vais te donner une piastre si tu veux aller voter pour Goyette. Il dit en même temps à Aimé Bourassa : " donne lui une piastre pour payer sa journée." C'est alors qu'Aimé Bourassa a voulu lui donner l'argent qu'il a refusé.

M. Aimé Bourassa m'a seulement demandé si je votais. J'ai répondu que oui, et je suis allé voter.

L'étranger parlait français, avec un accent anglais.

LÉON DUPUIS, journalier, du village de Laprairie—J'avais droit de vote lors de l'élection en cette cause. J'ai voté. C'est mon nom qui est sur la liste. Le jour de la votation, je travaillais avec Alphonse Foucrault, dans le champ de Joseph Robert. Aimé Bourassa est venu me voir avec un étranger. Aimé Bourassa m'a demandé le premier si j'allais voter ; l'étranger me l'a aussi demandé. L'étranger m'a dit que si je voulais voter pour Goyette, il arrangerait ça. J'ai dit que je n'irais pas voter. L'étranger a alors pris de l'argent, l'a remis à Bourassa qui est venu le mettre dans ma poche de veste. Je le lui ai remis.

Transquestionné—Je n'ai pas demandé qu'on me payât ma journée pour aller voter. On me l'a offert. Je n'ai pas exprimé d'opinion sur l'élection. Foucrault était tout près de moi. C'est l'étranger qui a donné l'argent à Aimé Bourassa. François Houle était là quand l'étranger a mis la main dans sa poche pour sortir l'argent.

ALPHONSE THOMAS, huissier, de Laprairie, établit que Damase Emond, Léon Dupuis, Moïse Laplante, Arsène Carmel, Napoléon Quesnel, sont les électeurs mentionnés sous ces noms sur la liste électorale. Il n'y a pas d'autres personnes de ces noms-là.

L'enquête du requérant est close quant au mis en cause McShane, sauf la règle émise contre le témoin Aimé Bourassa. M. Geoffrion se réserve le droit de faire déclarer l'enquête close s'il prouve que diligence n'a pas été faite par le requérant pour avoir le témoin Bourassa.

La défense produira sa preuve jeudi à onze heures, et le même jour sera rapporté la règle nisi contre le témoin Aimé Bourassa.

L'instruction de l'affaire Bourrassa est fixée à vendredi.

LE DRAPEAU FRANÇAIS

Bleu, blanc, rouge, il passe au-dessus du du régiment, parmi les éclairs des baïonnettes, dans la fanfare. Les plis flottent au vent de la marche ; les bouts de la cravate tricolore volettent ; la soie bruisse, se moire ; des frissons lumineux courent le long des franges ; la pique dorée luit, une étincelle à la pointe.

Ce n'est pas seulement le plus glorieux drapeau du monde, c'est encore le plus beau.

Eclatant, varié, d'une tonalité joyeuse, il symbolise à merveille le caractère national. Un esthéticien reprocherait peut-être aux derniers drapeaux d'avoir un carré rouge tirant trop sur le rosâtre ou le lie de vin, et que ternit encore le contraste avec le blanc pur et le bleu franc des deux autres parties.

Les pluies ou le soleil de la première campagne auront vite fait d'harmoniser cette légère dissonance.

***

La vie du drapeau tricolore est si remplie d'exploits, si émaillée de dates illustres, si abondante en patriotiques souvenirs, qu'elle nous semble déjà bien longue, et qu'associant d'instinct ce drapeau à notre histoire nationale, nous nous l'imaginons très-vieux. Il est pourtant tout jeune.... pour un drapeau. Il n'a pas même l'âge de M. Chevreul. Il n'est point encore centenaire.

Derrière lui, quelle famille d'inoubliables ancêtres, aux mille nuances, aux mille formes, qui ont vu nos pères combattre sans peur, vaincre sans reproche ou mourir sans regret !

C'est d'abord la chape de saint Martin, qui sert d'enseigne au roi de France et marche en tête des bannières écussonnées de tous les grands vassaux.

Au septième siècle apparait l'oriflamme de soie pourpre constellée d'or, fendue par le bas en deux pointes que le vent agite comme des langues de feu.

Philippe-Auguste arbore l'étendard blanc semé de fleurs de lis. Charles VI a un drapeau bleu coupé d'une croix blanche.

De François 1er à Louis XVI voici les drapeaux multicolores des régiments. Chacun porte les armoiries du capitaine ou du mestre de camp. Quelques-uns même sont peints d'emblèmes bizarres inventés au caprice du colonel.

Le régiment de Picardie a le drapeau rouge à croix blanche ; celui de Champagne, le drapeau vert ; celui de Navarre, le drapeau couleur feuille morte avec fleur de au lys d'or ; celui de Bretagne, le drapeau blanc à écusson d'hermine. Les mousquetaires portent deux drapeaux de soie blanche : l'un represente une bombe d'or tombant sur une ville d'or ; l'autre, un faisceau de flèches.

Le drapeau des gardes-mines est de fat-f tas rouge et bleu aux quatre coins, avec croix blanche au travers, les armes du Roi, en or, au milieu : le tout émaillé de fleurs de lys d'or. Sur le drapeau des grenadiers à cheval est dessinée une carcasse crevant en l'air et vomissant des grenades enflammées.

Enfin, les figures sont si diverses, les couleurs à multiples que tous ces étendards ne semblent avoir aucun lien commun. " Plantez des drapeaux au milieu d'une plaine, disait Diderot, puis demandez à des soldats quel est celui sous lequel ils devront se rallier, et vous verrez ! "

***

Sait-on que, pendant une journée, le vert a failli devenir la couleur nationale de la France ? Un rien l'a empêché. Il n'en a tenu qu'à la nuance de l'habit d'un laquais. Voici :

Une après-midi de 89, Camille Desmoulins arrache une feuille à un arbre du Palais-Royal et en fait un signe de ralliement. Tout le monde met une feuille verte à son chapeau. Serons-nous donc voués à cette malencontreuse couleur ? Non.

Pourquoi ? Parce que la livrée du comte d'Artois était verte, et que ce prince était fort impopulaire. Bonsoir, les feuilles vertes ! Dès le lendemain l'on choisit une autre cocarde. On adopte le rouge et le bleu, couleurs de la ville de Paris.

***

Mais la garde nationale parisienne a fidelement conservé le pennon blanc de la royauté. Devra-t-elle le sacrifier ? Non, certes. On intercale un carré blanc entre le rouge et le bleu, et voilà le drapeau tricolore !

C'est surtout, on le voit, le drapeau de Paris.

Quelques jours avant la prise de la Bastille, La Fayette et Bailly l'offrirent solennellement à Louis XVI, qui l'accepta comme l'étendard national. Pour la fête de la Fédération, les trois cents prêtres qui officièrent au Champ de Mars, à l'aute de la Patrie, portaient des écharpes tricolores. Des décrets de la Constituante, de la Législative et de la Convention consacrèrent ces couleurs.

Si l'on s'accorda aussitôt et dans toute la France sur l'emploi du bleu, du blanc et du rouge, il n'en fut pas de même, chose curieuse, en ce qui concerne la disposition de ces trois teintes. Les gardes nationales de province abordèrent simultanément des drapeaux rouges, bleu, blanc ;—blanc, bleu, rouge :—rouge, blanc, bleu :—bleu, blanc, rouge. Certains bataillons mirent même le rouge et le bleu en ligne horizontales, ce qui faisait du drapeau français un drapeau hollandais.

Plus tard, Louis Philippe, passant une revue de la garde nationale à Rouen, y vit un drapeau traversé d'une croix blanche, cantonnée de deux quartiers blancs et de deux quartiers rouges. Le Roi, surpris, s'informe. On lui répond que c'est un drapeau de 89 qui a été conservé.

Une loi mit fin à ces variations en fixant l'ordre des couleurs tel que nous l'avons encore aujourd'hui.

En 92, tous les anciens étendards de l'armée furent brûlés et remplacés par des drapeaux aux trois couleurs, cravatés et tricolores, avec hampe surmontée d'un fer de hallebarde. Le premier Empire remplaça ce fer par l'aigle, antique symbole de victoire.

La Restauration fit cacher les drapeaux tricolores, et le drapeau blanc, surmonté de la fleur de lys, portant l'écusson aux armes de France, apparut de nouveau. Aux Cent-Jours, le drapeau tricolore ressussita. En 1815, le drapeau blanc revint, pour la dernière fois, chasser le drapeau tricolore, qui ne flotta plus sur nos armées jusqu'à l'événement de Louis-Philippe.

Cependant, durant les quinze années de la Restauration, notre illustre étendard n'avait pas disparu de la face du monde. Expulsé de France, il brillait encore aux Indes, dans le royaume de Lahore, où le génoral Allard avait formé une armée à la française.

Le drapeau tricolore de Louis-Philippe était surmonté du coq gaulois. Depuis, la lance a remplacé le coq, l'aigle a remplacé la lance, et la lance a remplacé l'aigle.

JULES DESCLOZEAUX.

LA PROVINCE

VALLEYFIELD — Une grande représentation dramatique et musicale sera donnée à Valleyfield, le 31 janvier courant, par un cercle d'amateurs de cette ville, au profit des Revdes Sœurs de la Providence.

—La maison d'Antoine Quevillon, dans le quartier ouest de cette ville, près de la manufacture Cossette, est devenue la proie des flammes. Il faisait un vent terrible. Heureusement que le feu a été circonscrit à cette maison. Autrement c'était un désastre ; la plus grande partie de la ville y passait.

BEAUHARNOIS — Dimanche, une bonne partie des membres du club de raquette de Beauharnois, s'étaient rendus en raquettes à Chateauguay, où ils ont chanté la messe sous la direction de M. H. D. Goyette, président du club. Ils formaient un chœur puissant, que les paroissiens de Chateauguay ont fort admiré. M. Lefebvre surtout a produit beaucoup d'effet dans son *Alleluia*, chanté à l'offertoire, et tous en général ont su mériter les félicitations de tout le monde.

SOMERSET—Dimanche matin, le feu à consumé le hangar à bois du presbytère de Sainte-Julie de Somerset. C'était une construction de 50 par 22, qui contenait, au moment de l'incendie, environ 40 cordes d'érable, et plusieurs articles de ménage.

L'ASSOMPTION—Le résultat des dernières élections de la société d'agriculture du comté de l'Assomption constitue le bureau de direction comme suit, pour l'année courante :

Président, B. S. Roch Simard, l'Assomption ; vice-président, Jos. Boutillier, Saint Sulpice. Directeurs : Absalon Thouin, Repentigny ; Delphis Turenne, Saint-Paul l'Ermite ; Ed Mathieu, Lachenaie ; Eloi Jeannotte, Mascouche ; Félix Archambault, Saint-Lin ; Geo Forest, Saint-Roch ; Olivier Forest L'Epiphanie ; sec. très., I. J. A. Marsan, l'Assomption.

SAINTE-CLOTHILDE — M. Pierre Gélinas, de Sainte-Clothilde a tué un ours pesant 300 livres, il y a quelques semaines.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adressez : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont. 24-1—88-89

STEWART & FLECK jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Chèvres *(derricks)*, ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.

" VULCAN IRON WORKS "

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART,
ALEX FLECK, JR.

23-1-88—6m

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.

Connexion téléphonique. 17—1—88

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funèbres ET EMBAUMEURS

15 et 17 rue Nicolas, résidence au 2e étage

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du " Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte, système européen, et sous la surintendance d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé neuf, les chambres sont s[pac]ieuses et des [pl]us aé rée , faisant f ce au parc (Major's Hill).

L'entrée p[r]iv e e-t sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire.

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M. FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont. PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russell

Arthur W. Gundry T. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

—ARGENT A PRETER—

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD ALEX. C. RUTHERFORD

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz. Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE, OTTAWA, ONTARIO.

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

—OTTAWA—

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL D.—MARCHE BY.

Assortiment co plet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.

J. W. LANCTOT, Propriétaire.

19 11 87-88

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1886

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES " TELEGRAPHE " DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D. LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent. Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

............billets de 1re série à $1.00.

............billets de 2me série à 25 cts.

La somme de $............est ci-jointe.

ADRESSE

Nom............

Rue............ No............

ou Boîte du Bureau de Poste No............

Localité............

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Eig comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à dîner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN, Surintendant Génér

PERCY R. TODD, Agent général des Passagers.

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M. / 8.25 " / 4.30 P. M. — Pour MONTREAL, TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.

11.30 A. M. / 11.00 P. M. — Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.

3.30 P. M. / 12.01 MINUIT — Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW, PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.

12.01 MINUIT — Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.

7.00 A. M. / 3.15 P. M. — Pour PRESCOTT, NEW YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité, No 42 rue Sparks.

J. F. PARKER, Agent des Billets et des Passagers de la Cité.

D. McNICOLL, Agent général des Passagers.

LUCIUS TURTLE, Gérant des Passagers.

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 393 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

— DE —

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE,
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC
PINCEAUX,
VITRES, etc

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL